



NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AUX BUDGETS PRIMITIFS 2026

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au BUDGET PRIMITIF afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Elle sera mise en ligne sur le site internet de la Commune : www.jussac.fr

Le budget primitif voté par le Conseil Municipal le 28/04/2026, retrace l'ensemble des recettes et des dépenses autorisées et prévues pour l'année 2026, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Contexte

Le contexte économique et social continu de placer la réalisation de l'équilibre budgétaire sous contrainte. L'inflation généralisée continue d'impacter la quasi-totalité des actions municipales.

En 2026, les priorités pour la commune sont :

- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en apportant des prestations améliorant le niveau et la qualité des services à la population,
- Soutenir l'économie locale,
- Maintenir la progression des taux des taxes locales,
- Proposer un budget réaliste en vue de terminer les investissements en cours et d'en réaliser de nouveaux,
- Intensifier la recherche des financements extérieurs pour pouvoir rester dans un endettement supportable.

LE BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Globalement, le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 s'équilibre de la manière suivante :

SECTION	BP VOTE 2026 (€)	Dont crédits reportés en dépenses (€)	Dont crédits reportés en recettes (€)
FONCTIONNEMENT	1 982 705.00	0	0
INVESTISSEMENT	3 208 241.97	1 251 661.16	942 742.75
TOTAL	5 190 946.97		

Après avoir abordé dans une première partie les évolutions des différents postes budgétaires de la section de fonctionnement, nous évoquerons en second lieu les contours de la section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des recettes et des dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Elle est équilibrée tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 1 982 705€ (2 390 195.61€ en 2025).

LES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre N°	Chapitre objet	Vote (BP) 2025	Vote (BP) 2026	Évolution en %
011	Charges à caractère général	486 400,00	473 074,00	-2,74
012	Charges de personnel	812 100,00	844 177,00	3,95
014	Atténuations de produits	3 000,00	3 500,00	16,67
65	Autres charges de gestion courante	245 777,55	259 320,00	5,51
66	Charges financières	32 800,00	38 255,00	16,63
67	Charges exceptionnelles	100,00	100,00	0,00
68	Dotations aux provisions	100,00	200,00	100,00
DEPENSES REELLES et MIXTES		1 580 277,55	1 618 626,00	2,43
23	Virement à la section d'investissement	784 250,06	337 944,00	-56,91
042	Opérations d'ordre	25 668,00	26 135,00	1,82
DEPENSES D'ORDRE		809 918,06	364 079,00	-55,05
TOTAL		2 390 195,61	1 982 705,00	-17,05

Les charges réelles (qui donne lieu à décaissement ou encaissement effectif. Ces opérations ont un effet sur le niveau de la trésorerie qui diminue lorsqu'elles sont effectuées) et mixtes connaissent une augmentation de +2.43% entre 2025 et 2026.

1) CHARGES DE GESTION (chapitre 011)

Elles servent au fonctionnement courant de la collectivité.

Elles s'établissent à 473 074€ (486 400€ en 2025), soit une diminution de 2.74%.

Cette diminution est due essentiellement à la diminution des frais :

- De versement à des organismes de formation autre que le CNFPT (2025 était l'année de renouvellement des CACES et de l'habilitation électrique des agents techniques municipaux, de la fin des frais de formation d'un permis remorque pour un agent),
- D'entretien des bâtiments publics, de la voirie et des réseaux, du matériel roulant,
- De la fourniture de petit équipement.

Et ce, tout en tenant compte d'une augmentation des coûts des combustibles, de l'énergie, des fluides et de l'alimentation (cantine).

2) DEPENSES DE PERSONNEL (chapitre 012)

Ces charges font l'objet d'une particulière attention, pour s'établir à 844 177€ (812 100€ en 2025).

Elles continuent d'augmenter, du fait de l'automatisme de l'évolution de carrière des agents liée à l'ancienneté et à la technicité, de la hausse du SMIC.

Le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 prévoit une augmentation progressive du taux de contribution employeur à la CNRACL à compter du 1er janvier 2025 pour atteindre 43,65% en 2028. Ce qui aura des conséquences non négligeables sur le chapitre du personnel.

De plus, en vue de l'amélioration des services rendus à la population, sont prévus :

- Des augmentations de temps de travail de 2 agents (médiathèque (+3h) et école (+4h)) pour un total de 7 heures hebdomadaires,
- La création d'un emploi d'agent polyvalent de 14h00 semi-annualisé intervenant principalement au niveau du périscolaire. A noter que cet agent été déjà rémunéré sous forme de contrat : il s'agit en fait de pérenniser cet emploi.

Notons par ailleurs qu'au 1^{er} février 2026, un agent technique à temps non complet soit 31h, assurant les fonctions d'ATSEM à l'école, a fait valoir ses droits à la retraite.

En cumulant l'ensemble de ces points, le bilan horaire s'établit à (7h + 14h) – 31h) = soit – 10h hebdomadaires à la situation antérieure.

En outre, a été provisionné la possibilité de recrutement d'un nouvel agent au sein des services techniques municipaux pour compenser éventuellement le départ en disponibilité du responsable en 2025. Ce dossier est toutefois à l'étude.

3) SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 65)

Au total, le chapitre 65, d'un montant de 259 320€ connaît une évolution de +5.51% (245 777.55€ en 2025).

Ce poste intègre notamment :

- Les contributions obligatoires pour 76 500€ dont la contribution :
 - o Au Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre (CSIVA) : 66 000€
 - o À la structure multi-accueil Les Pitious de Naucelles : 6 500€
 - o Au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal : 3 000€
 - o Ainsi que les frais de dématérialisation des permis de construire et déclarations préalables : 1 000€
- Les subventions accordées aux associations pour 33 000€, au budget de la ferme équestre pour 17 000€ et au budget CCAS pour 2 500€
- Les indemnités des élus : 84 000€
- Les droits d'utilisation de l'informatique en nuage (cloud) pour le logiciel du secrétariat de mairie : 10 000€

Ce poste connaît une augmentation en raison de la création d'une nouvelle dépense : les aides aux entreprises locales dans le cadre de la convention avec la Région AURA soit + 20 000€.

4) CHARGES FINANCIERES (chapitres 66 et 16)

Pour 2026 les prévisions de charge de la dette s'établissent à :

- 208 000€ en section d'investissement pour l'amortissement du capital
- 38 255€ en section de fonctionnement pour les intérêts de la dette (34 255€) et de frais de ligne de trésorerie et d'ouverture d'emprunt (4 000€).

FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La contribution au financement de la section d'investissement se fait au travers :

- De l'excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068) pour 920 955.38€ ;
- Du virement de la section de fonctionnement à celle d'investissement (autofinancement complémentaire) pour 337 944€.

LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

N° Chapitre	OBJET Chapitre	Vote (BP) 2025	Vote (BP) 2026	Evolution en %
013	Atténuations de charges	20 000,00	20 000,00	0,00
70	Ventes de produits , prestations de services	68 610,00	85 830,00	25,10
73	Impôts et taxes	1 129 805,00	1 140 525,00	0,95
74	Dotations et participations	748 933,00	710 105,00	-5,18
75	Autres produits de gestion courante	25 800,00	25 800,00	0,00
76	Produits financiers	45,00	45,00	0,00
77	Produits exceptionnels	400,00	400,00	0,00
78	Reprise sur amortissements, provisions	-	-	
RECETTES REELLES ET MIXTES		1 993 593,00	1 982 705,00	-0,55
002	Résultat d'exploitation reporté	396 602,61	-	
042	Opérations d'ordre	-	-	
RECETTES D'ORDRE		396 602,61	-	
TOTAL		2 390 195,61	1 982 705,00	-17,05

Le montant prévisionnel des atténuations de charges (remboursements versés pour les agents absents pour maladie par l'assurance du personnel ou la CPAM) est de 20 000€.

LA FISCALITE

Le budget 2026 n'intègre pas de hausse des taux de la fiscalité locale, les taux sont reconduits à l'identique :

Taxe habitation : 14,52% Foncier bâti : 43,21% Foncier non bâti : 93,28%

Chaque année, les valeurs locatives servant au calcul des taxes foncières sont actualisées par un coefficient national, basé sur l'Indice des prix à la consommation harmonisé. Pour 2026, ce coefficient est de +1.008%.

Au vu de ces éléments et des nouvelles constructions, le montant attendu des taxes est de 1 034 774€ en 2026 :

*Taxes foncière bâtie 846 484€ Allocations compensatrices 23 842€
Taxe foncière non bâtie 69 027€ Coefficient correcteur 636€
Taxe d'habitation des résidences secondaires 34 819€ Taxe sur les pylônes : 59 966€*

L'attribution de compensation de la taxe professionnelle par Aurillac Agglomération est prévue à 85 893€.

Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) attendu est de 35 000€.

LES DOTATIONS :

	2025	2026	Variation %
Dotation forfaitaire	210 068,00 €	208 704,00 €	-0,65
Dotation de solidarité rurale "bourg centre"	193 667,00 €	227 838,00 €	17,64
Dotation de solidarité rurale "péréquation"	76 723,00 €	84 041,00 €	9,54
Dotation de solidarité rurale "cible"	96 647,00 €	99 139,00 €	2,58
Dotation nationale de péréquation	36 591,00 €	34 903,00 €	-4,61
TOTAL	613 696,00 €	654 625,00 €	6,67

Les dotations de l'État sont en hausse soit + 6.67€.

LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

- Revenus des immeubles (locations des appartements, de la salle polyvalente/activités) = 24 000€

PRESTATIONS DE SERVICES

En 2026, les recettes attendues sont de 85 830€ (+ 25.10%) dont :

- Alae et garderie : 13 000€
- Cantine scolaire : 44 880 € de facturation aux familles (+ participation de l'état (Cantine à 1€) au chapitre 74 pour 19 800€).
- Locations de l'annexe de la Mairie : 4 600€
- Versement du budget du transport scolaire pour le personnel mis à disposition : 6 500€
- Concessions cimetière : 1 500€
- Occupation du domaine public notamment pour les ouvrages gaz : 2 500€

SECTION INVESTISSEMENT

Le budget 2026 est prudent.

La section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme.

En investissement, la section est équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 3 208 241.97€ incluant les restes à réaliser (dépenses et recettes, engagées et non mandatées, de l'exercice précédent) 2025.

LES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION INVESTISSEMENT BP 2025	DEPENSES DE LA SECTION INVESTISSEMENT BP 2026
CREDITS INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	2 295 721,91 €	1 083 818,00 €
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PREDEDENT	148 040,78 €	1 251 661,16 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT REPORTE	215 528,80 €	872 762,81 €
TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT	2 659 291,49 €	3 208 241,97 €

De nouvelles opérations sont inscrites pour un total de 1 083 818€ en 2026 dont :

- Voirie (156 600€) :
 - o Aménagement divers : 150 000€
 - o Acquisition poteau incendie : 1600€
 - o Achats terrains : 5 000€
- Travaux de bâtiments (650 058€) :
 - o Futur restaurant scolaire et espace périscolaire :
 - Maîtrise d'œuvre : 14 969€
 - Travaux : 529 772€
 - Sauteuse programmable : 26 000€
 - Extincteurs et plan d'évacuation : 1 500€
 - Branchements : eau (3 000€) et électricité (3 777€)
 - o Ecole maternelle
 - Réalisation de faux-plafonds (10 250€)
 - Mise en place de pavés led (700€)
 - o CLSH (Centre de Loisirs)
 - Travaux acoustiques (8 500€)
 - o Bâtiment Mairie
 - Etude réaménagement marie/esplanade : 20 000€
- Eclairage public : acquisition de 2 lampadaires pour l'allée du foot (éclairage solaire) (2 000€)
- Terrains : provision pour l'acquisition de terrains divers sur la commune (40 000€)
- Vidéoprotection : acquisition d'un disque dur de stockage (1 000€) et pose de la dernière caméra (1 850€)
- Cimetière : restructuration de l'espace cinéraire (3 000€)
- Diverses acquisitions :
 - o Mobilier : restaurant scolaire (13 900€) et espace périscolaire (14 087€)
 - o Autolaveuse (3 603€) pour le nouveau restaurant et espace périscolaire
 - o Tapis sous la structure motricité (600€) de l'école maternelle
 - o Structure jeux pour l'école maternelle (2 000€)
 - o 2 aspirateurs sans fil pour l'école
 - o Illuminations de Noël (5 000€)
 - o Informatique / téléphonie :
 - 2 téléphones (CLSH / Ecole) (300€)
 - 1 ordinateur portable pour le Maire (1 700€)
 - 2 écrans pour les ordinateurs du secrétariat de mairie (300€)
 - o 5 bancs, 3 toutounettes, 5 poubelles (5 760€)

LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

	RECETTES DE LA SECTION INVESTISSEMENT BP 2025	RECETTES DE LA SECTION INVESTISSEMENT BP 2026
CREDITS INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	2 295 721,91 €	1 344 543,84 €
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PREDEDENT	185 942,00 €	942 742,75 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT REPORTE	177 627,58 €	920 955,38 €
TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT	2 659 291,49 €	3 208 241,97 €

Les recettes de la section d'investissement s'établissent en 2026 à 3 208 241.97€ dont **1 344 543.80€ de recettes nouvelles.**

En 2026, la section d'investissement sera financée principalement de la manière suivante :

- 337 944€ résulteront du virement de la section de fonctionnement (784 250.06€ en 2025)
- Pour la Voirie : 35 939€ réparti entre :
 - ✓ Fonds de concours Département pour la RD46 route de Péruejols : 29 704€
 - ✓ Amendes de police 2026 (aménagement entrée école et divers passages piétons) : 3 000€ (en attente de notification)
 - ✓ Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) : 3 235€
- Pour le futur restaurant scolaire :
 - ✓ Etat : DETR 2026 Tranche 1 restaurant scolaire (en attente de notification) : 140 138€
 - ✓ Etat : FIPDR 2026 (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation) pour les travaux d'accès sécurisé et bardage : 4 000€ (en attente de notification)
 - ✓ Région (aide notifiée) (200 000€)
 - ✓ Conseil départemental (aide notifiée) (204 000€)
 - ✓ CAF (aide à l'acquisition du mobilier périscolaire et de l'autolaveuse) : 11 672€ (en attente de notification)
- 117 000€ seront issus du fonds de compensation de la TVA (FCTVA)
- 3 000€ de taxe d'aménagement (prévision).

La section sera équilibrée par un emprunt de 264 715.84€

BUDGETS ANNEXES 2026

La Ferme Équestre

Ce budget d'un montant global de 71 103.40€ s'équilibre tant en section de fonctionnement que section d'investissement comme suit :

Section de fonctionnement : 32 568€

Section investissement : 38 535.40€

Les charges courantes sont :

- Réparations : circulateur (1 100€) et pare-bottes (800€)
- Apports de sable dans la carrière/le manège : 1 000€
- Réserve si fuites : 300€
- Assurance des bâtiments : 1 684€.

Les amortissements des bâtiments sont de 14 012€ et les amortissements des subventions de 5 054€.

Les recettes proviennent de la subvention du budget commune 16 477.77€ et des loyers 10 150€.

Pour 2026, les prévisions de charge de la dette s'établissent à :

- 21 220€ en section d'investissement pour l'amortissement du capital,
- 1 410€ en section de fonctionnement pour les intérêts de la dette.

Le Transport Scolaire

Ce budget d'un montant global de 29 827.50€ s'équilibre tant en section de fonctionnement que section d'investissement comme suit :

Section de fonctionnement : 15 479.75€

Section investissement : 14 347.75€

Les dépenses de fonctionnement sont notamment liées à l'entretien du bus scolaire 1 800€, à l'achat de carburant 1000€, au paiement de l'assurance du véhicule 592€, au financement des sorties scolaires 2 500€, et au reversement du salaire du chauffeur 6 500€ au budget général...

Les recettes proviennent des reversements de la CABA 9 000€ et de la facturation aux familles 1 200€.

En dépenses d'investissement est inscrit, en prévision du changement du bus dans les années futures, une provision de 14 347.75€ pour 2026.

Aucun emprunt en cours pour le budget transport scolaire.



Jussac, le 28/04/2026

Le Maire,

André ARNAL